

N° 2025-003

Technicien.ne « Régulation des ongulés féraux »

Corps/Grade : Poste relevant de la catégorie B ouverts aux personnels contractuels, contrat de projet pour une durée de trois ans.

Poste conditionné à l'obtention des financements sur le projet « Plan opérationnel de régulation des ongulés féraux »

Prise de poste : 1^{er} Mai 2025

Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires. Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humain et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- Un siège situé à La Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et trois services techniques ;
- Quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à La Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national de La Réunion fait face à la propagation d'ongulés féraux envahissants sur son territoire. À l'origine, ces animaux domestiques se sont échappés ou ont été soustraits à la surveillance de leur propriétaire. Aujourd'hui, ils forment des populations totalement autonomes dans les milieux naturels. Ces animaux n'ont donc pas de propriétaires : ils évoluent, s'alimentent et se reproduisent sans assistance humaine.

Notamment, des cabris marrons et des cochons noirs ensauvagés sont présents dans des habitats naturels remarquables qu'il est impératif de conserver (respectivement sur le Massif des Bénares et dans la forêt du Télélave et ses alentours). Ces animaux féraux représentent une menace pour les fonctions écologiques (faune, flore, sols) mais aussi pour les paysages, la sécurité des usagers de la forêt, l'économie ou encore la santé humaine et celle des animaux.

Le Parc national ambitionne de réguler ces populations en suivant le processus suivant :

- consolider l'état des lieux de ces populations ;
- renforcer les compétences locales pour la régulation de ces populations ;
- instaurer des conditions favorables à la régulation et préparer les opérations de lutte ;
- réguler durablement ces populations ;
- évacuer et gérer les individus et carcasses ;

- suivre et évaluer les opérations de lutte ;
- communiquer sur les bonnes pratiques de détention d'animaux domestiques et prévenir les échappées.

Le Parc national s'est entouré des acteurs du territoire afin de mener à bien ce projet : DEAL, OFB, DAAF, Fédération Départementale des Chasseurs, Louveterie, communes, associations, etc.

Finalités du poste

Le.la technicien.ne est chargé.e de coordonner, d'organiser et de participer aux opérations de régulation des ongulés féraux (cabris marrons et cochons noirs ensauvagés), en binôme avec les référents des secteurs concernés, mais aussi avec les partenaires (Fédération départementale des chasseurs de La Réunion notamment). Il.elle devra assurer le reporting post-mission, proposer des pistes d'amélioration des dispositifs et méthodes, tout en ayant une vigilance particulière au respect de l'éthique animale. Durant l'hiver austral, période plus active, le.la technicien.ne est accompagné de trois agents de brigade apportent un soutien aux missions de terrain.

Le.la technicien.ne partagera son temps de travail entre la régulation des cabris marrons (50% de son temps) et la régulation des cochons noirs ensauvagés (50% de son temps).

En lien étroit avec cette brigade, le ou la technicien.ne de régulation des ongulés féraux a pour mission de :

- Préparer les missions de terrain en coordination avec les services, secteurs et les acteurs externes concernés (planification et logistique) ;
- Co-piloter les missions de terrain avec les référents secteurs :
 - Relever les indices de présence et les impacts des ongulés féraux
 - Recueillir des témoignages
 - Identifier les sites de capture
 - Assurer la relève des pièges photographiques
 - Appâter les sites de capture
 - Construire et déployer les dispositifs de capture
 - Assurer l'entretien du matériel déployé
 - Assurer la logistique associée à l'évacuation des individus et des carcasses
- Collecter les données et informations sur le terrain ;
- Centraliser les données et informations recueillies par les agents des secteurs et les partenaires dans le respect des procédures informatiques du Parc national ;
- Bancariser et valoriser des informations et données récoltées (photographies, données cartographiées, etc.) ;
- Participer à la communication et à la sensibilisation dont celles des riverains et éleveurs.

Le.la technicien.ne participera aux échanges de pratiques relatifs au pistage des animaux et aux techniques de captures.

Une grande partie des missions sera effectuée en extérieur, in situ dans le milieu naturel. Certaines opérations nécessiteront de marcher jusqu'à 6 heures par jour en terrain accidenté et comprendront des abattages d'animaux (cabris et cochons) réalisés par des structures habilitées.

Position dans l'organisation / Liens hiérarchiques fonctionnels

Le poste est positionné au sein du service protection des patrimoines naturels (SPPN), sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle de la chargée de mission « espèces exotiques envahissantes animales et animation des projets faune ».

Le.la technicien.ne de régulation des ongulés féraux est en relation permanente avec les référents ongulés féraux du secteur Ouest et du secteur Sud et participe à la coordination du projet entre le SPPN et les autres acteurs.

L'agent se conforme impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et les notes de sécurité déplacement en milieu naturel.

Compétences requises

Savoirs et connaissances :

- Disposer d'une expérience dans le domaine de l'écologie, idéalement la régulation espèces exotiques envahissantes animales ;
- Connaissance des milieux naturels et des menaces ;
- Expériences et connaissances de la chasse et du piégeage fortement appréciée ;
- Bases en SIG et outils de collecte de données ;
- Connaissances générales en biologie et écologie ;
- Notion en gestion de bases de données.

Savoir-faire, savoir-être et aptitudes :

- Compétence en animation et coordination ;
- Forte aptitude au travail manuel en site isolé ;
- Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile et milieu naturel ;
- Capacité d'adaptation et aptitude pour la coordination et le travail en équipe ;
- Capacité à déployer des protocoles de terrain en milieu tropical ;
- Connaissance de la chasse et du piégeage appréciée ;
- Aptitude à assister à l'abattage d'animaux de rente (cochons et cabris) ;
- Rigueur et organisation ;
- Aisance en expression écrite et orale, capacité de rédaction, aptitude à rendre compte ;
- Maîtrise des outils courants de bureautique et bonne compétence rédactionnelle ;
- Maîtrise des outils en cartographie (Qgis) ;
- Disponibilité et adaptabilité aux natures des missions de terrain particulières (horaires décalés, sur terrains naturels variés, par tous temps) ;
- Dynamisme, autonomie et sens de l'initiative ;
- Ingéniosité ;
- Patience et persévérance ;
- Sens de l'écoute et pédagogie ;
- Sens du service public ;
- Compréhension et pratique du créole appréciées.

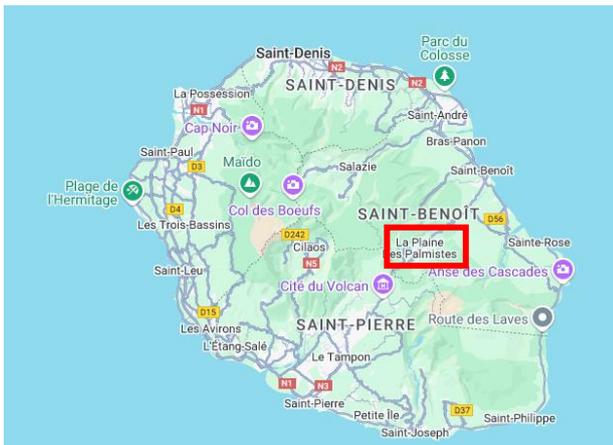
Conditions d'accès au poste

- Bac +2 minima dans le domaine visé et/ou 1^{ère} expérience recommandée ;
- Permis de conduire B indispensable ;
- Excellente condition physique.

Rémunération

Prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents et classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Localisation du poste



Localisation du poste : Le poste est à pourvoir au siège du Parc national de la Réunion à la Plaine des Palmistes.

Pas de télétravail.

Des déplacements très réguliers auront lieu dans les hauts de l'Ouest, ainsi que dans les locaux du secteur Ouest (Trois Bassins) et du secteur Sud (Saint-Pierre)

- **Dossier de candidature et date limite de candidature**

La candidature composée d'un ***curriculum vitae*** fusionné avec une **lettre de motivation**, est à transmettre :

- **Exclusivement** à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr, avec demande d'accusé de

réception automatique.

Le poste est à pourvoir au siège du Parc national de La Réunion à la Plaine des Palmistes.

Des déplacements très réguliers auront lieu dans les Hauts de l'Ouest, ainsi que dans les locaux du secteur Ouest (Trois Bassins) et du secteur Sud (Saint-Pierre).

Dossier de candidature

La candidature composée d'une **lettre de motivation fusionnée d'un curriculum vitae**, est à transmettre :

- Exclusivement à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr, avec demande d'accusé de réception automatique.

Date limite de candidature : au plus tard le 31/03/2025.

Personnes à contacter pour information

- Souzanah CHAHIBA - Chargée de mission espèces exotiques envahissantes et animatrice des projets faune :

souzanah.chahiba@reunion-parcnational.fr

- Madame Kelly DUPUIS – Responsable des ressources humaines :

kelly.dupuis@reunion-parcnational.fr